



Déclaration liminaire FSU au CCRA FCA de la région académique Hauts-de-France du 10 décembre 2024

F.S.U.
Hauts-de-France

Les agent.es de la Fonction Publique se sont mobilisés très largement le 5 décembre dernier pour défendre la qualité du Service Public, leurs droits et pour refuser les 3 jours de carence, les 90 % de la rémunération en congés maladie, la suppression de la GIPA, le gel du point d'indice et les suppressions de postes.

Les GRETA ont aujourd'hui 50 ans ! La formation professionnelle est bien plus ancienne datant de 1947.

Les Conseillers en Formation Continue, initialement animateurs de formation continue travaillent depuis 53 ans de manière collaborative avec de nombreux acteurs pédagogiques et administratifs du réseau (chefs d'établissement, inspecteurs, Directeurs Délégués à la Formation Professionnelle et Technologique, enseignants, agents comptables, assistants...) pour répondre aux attentes des demandeurs et des partenaires.

Malgré leur implication, le métier de Conseiller en Formation Continue demeure peu valorisé au sein de notre institution et pourtant, fortement mobilisés et engagés, ils sont les fervents ambassadeurs d'un service public de la formation continue de qualité et accessible à tous au sein de l'éducation nationale.

A ce jour, il y a une augmentation de l'activité entre 2020 et 2023 (source : rapport d'activité 2023 réseau des GRETA). Cependant, face à des incertitudes liées à certains marchés et à une diminution des coûts contrats, le réseau devra chercher à élargir son champ d'intervention dans les années à venir.

Dans ce contexte, tout ce qui peut permettre de reconnaître le travail des personnels est un nouvel acquis important : l'indemnisation des tuteurs des CFC en année probatoire en 2024 et des missions d'auditeurs nationaux dans la limite de 10 jours par an sur le temps de travail était une nécessité que la FSU a portée depuis plus de deux ans. Pour maintenir un haut niveau d'exigence de nos missions de service public et de qualité du réseau des GRETA, l'investissement des personnels se devait d'être reconnu.

Cependant, contrairement aux engagements pris en CCRA FCA de juin dernier, la rétroactivité aux années 2022-2023 et 2023-2024 pour les tuteurs serait à l'étude en raison de la faisabilité financière. Pour la FSU, il n'est pas acceptable que le travail effectué par les personnels ne soit pas valorisé, d'autant que la FSU a alerté depuis plusieurs années sur cette injustice de traitement entre la formation continue des adultes et la formation initiale sous statut scolaire. Les décisions semblaient être prises et seul un aspect réglementaire et financier repoussait la décision. La FSU insiste donc pour que la rétroactivité soit prise en compte, d'autant plus que ce niveau d'indemnisation est très inférieur à la formation initiale.

Sur le vademecum proposé au CCRA FCA, la FSU se félicite qu'un tel document soit mis en œuvre au sein des GRETA pour faciliter la gestion et faire respecter les textes réglementaires, seuls garants d'une équité de traitement. Comme la FSU l'a dit lors des différents groupes de travail, elle aurait souhaité amender certains points sur la rémunération des personnels ou sur les contrats signés par les personnels.

La formation continue des adultes c'est l'Éducation Nationale à part entière mais a ses propres règles de fonctionnement dans un système concurrentiel assez éloigné de la formation initiale sous statut scolaire. Ce n'est pas cependant une zone de non-droit. Face aux dérives observées encore récemment dans au moins 2 Greta, la FSU demande à ce que la région académique puisse réaffirmer les rôles et missions des commissions du personnel, des assemblées générales et des Conseils d'administration des établissements support de Greta ainsi que des Ordonnateurs et Présidents de Greta.

Concernant ces acteurs, la FSU souhaite une véritable clarification de leurs pouvoirs. Les conventions constitutives restent suffisamment floues pour permettre à certains de s'attribuer les missions qui ne sont pas les leurs. Leurs dérives sont sources de souffrance pour les agent.es et portent atteinte à leur carrière. Cela renvoie d'ailleurs à l'absence de professionnalisation de ces mêmes personnes, pourtant réclamée à plusieurs reprises par la FSU.

Depuis septembre 2023, la réforme de la voie professionnelle a créé les RBDE (responsables des bureaux des entreprises) dans les lycées professionnels. La FSU s'était opposée à cette création en raison de missions déjà effectuées par différents personnels de l'Éducation nationale et du surcoût engendré par ces créations de postes. Plus d'un an après, la FSU constate que les RBDE n'ont pas trouvé leur place avec des missions toujours aussi peu claires. De plus, le financement des RBDE est assuré par les GIP académiques via le FAM (Fonds Académiques de Mutualisation) sans ressources supplémentaires. De plus, le principe de mutualisation de la formation continue des adultes est mis à mal. La couverture des risques financiers exceptionnels et les avances remboursables aux GRETA semblent pour le moment assurées par l'abondement de cette partie du FAM.

Par contre, les modalités de prise en charge de l'animation du réseau et de la professionnalisation des acteurs de la FCA sont devenues complexes et peu lisibles pour les acteurs de la FCA. Cet état de fait pèse aujourd'hui sur la dynamique du réseau, pourtant indispensable, dans un contexte de plus en plus contraint et concurrentiel . La simplicité, la lisibilité et la fluidité dans les modalités de fonctionnement et de financement doivent être privilégiées. La monétisation de la formation engendre des effets pervers. Un CFC se voit refuser le financement d'une formation du PDC par la direction d'un GRETA qui considère que le CFC est un personnel académique et qu'il n'a pas à financer la formation de ce personnel.

Aujourd'hui, plusieurs questions se posent :

Qui paie et dans quelles conditions dans l'académie de Lille et d'Amiens dans le cadre d'un contexte plus contraint ?

- les déplacements des animateurs de domaines en GRETA et DRAFPIC
- la professionnalisation des personnels des GRETA ?
- la professionnalisation des CFC affectés en GRETA ?
- la professionnalisation des CFC affectés en DRAFPIC ?
- la professionnalisation des CFC en GIP ?

Nous pouvons, de plus, regretter que les Journées professionnelles nationales (JPN) ANACFOC, à destination des CFC mais ouvertes aux acteurs du réseau, n'aient pas lieu en 2025. Nos collègues du bureau régional NPDC avaient proposé de les organiser. Cependant,

puisque aucune garantie sur la prise en charge de ces journées pour les CFC engagés dans la préparation de cette manifestation n'a été donnée, le bureau a dû retirer sa candidature.

Cet événement annuel est pourtant l'occasion de promouvoir, sur l'ensemble du territoire, notre offre de services, notre expertise et de rayonner auprès de nombreux partenaires institutionnels et privés.

Le contexte réglementaire et l'évolution de la demande publique comme pour le PRF, nécessiteront une réponse adaptée des personnels. Elle passera par la formation des personnels au sein des GRETA pour conserver ce haut niveau d'exigence et de qualité de notre réseau.

Aujourd'hui, l'état d'esprit de mutualisation et le fondement du FAM est remis en cause.

Il semble important de considérer la professionnalisation et l'animation du réseau comme un bien commun et de pouvoir réétudier des modalités d'attribution qui puissent garantir davantage de lisibilité et d'équité entre les personnels exerçant les mêmes fonctions, quel que soit leur lieu d'affectation.

Comme en formation initiale, la FSU ne veut pas que la formation des personnels ne fasse les frais de choix politiques et budgétaires désastreux pour l'avenir de nos GRETA qui pour certains, sont en difficulté financière importante.

Afin de donner corps au mandat de l'Intersyndicale nationale FCA GRETA, nous proposerons aux agents des GRETA et de la FCA des Hauts-de-France de se réunir pour des Assises Régionales intersyndicales le 29 janvier prochain afin de porter leurs revendications aux Assises Nationales au printemps prochain.

Pour finir, La FSU tient à remercier les services pour la communication des documents.